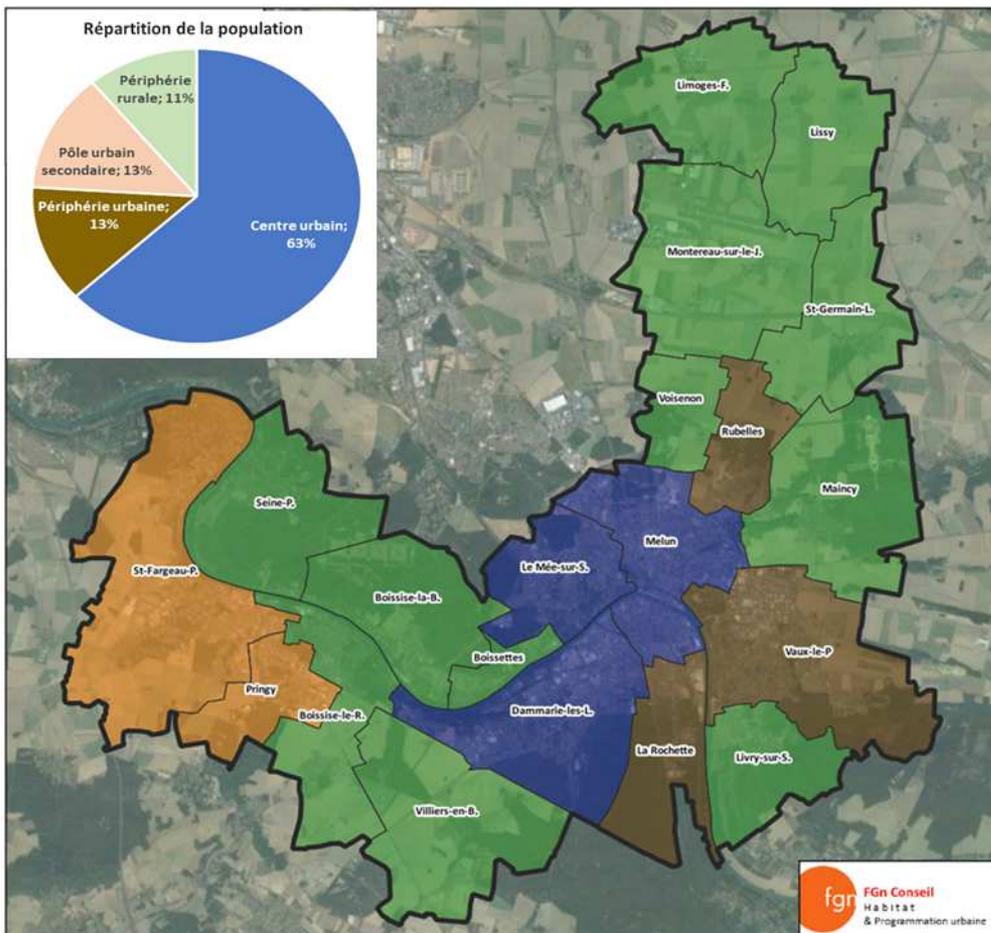


**4^{ÈME} DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE (2023-2028)
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE**

**Présentation séance plénière du CRHH
31 mars 2023**

La CA Melun Val de Seine

Typologie « PLH » des communes de la CA Melun Val de Seine



Cartographie : F. Gronlonfour Conseil



20 Communes, aux profils de très urbain à rural



133.000 habitants en 2019

+ 5 000 habitants entre 2013 et 2019
(+0,7 % par an, contre + 0,4 % en IDF)



PARC SOCIAL

17 500 logements sociaux (30% des résidences principales)
4 communes atteignant les obligations SRU (dont 3 à + 40%)
6 communes déficitaires



PARC PRIVE

En cours :

- OPAH-RU centre ancien Melun 
- Plan de sauvegarde copropriété Espace (100 lgts)
- Plan de sauvegarde copropriété Plein-Ciel (300 lgts)
- Mon Plan Rénov' (dispositif de subvention sur fonds propre)

A venir dans le cadre du PLH :

- POPAC
- PIG sur l'ensemble du territoire

Bilan de la 3^{ème} délégation des aides à la pierre (2016-2022)

Parc public

- Objectif initial : production de 900 LLS pour une enveloppe de 5 142 K€ et une répartition de 30% PLAI / 60 % PLUS / 10% PLS
- Objectif révisé pour tenir compte du niveau de la dynamique des agréments et de la prolongation d'un an de la DAP : 1 483 LLS pour 7 626 K€
- Résultats : **1 453 LLS agréés** pour un financement de **7 393 K€** et une répartition de 37% de PLAI / 46% PLUS / 17% PLS
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **3 567 K€** (dont 1 250 K€ de pénalités SRU)
- 63% des agréments délivrés sur des communes déficitaires SRU

Parc privé

- Objectif initial : réhabilitation de 680 logements pour une enveloppe de 4 410K€
- Objectif révisé pour tenir compte des opérations programmées mises en place et de la volonté d'accélérer la rénovation thermique du territoire : **1 566** logements pour une enveloppe de **13 413 K€**
- Résultats : **1 394 logements financés** pour une enveloppe de **12 714 K€**
 - 564 propriétaires occupants (atteinte objectif : 110%)
 - 810 logements en copropriété (81% en raison d'adresses décalées de 2022 à 2023)
 - 18 propriétaires bailleurs (60%)
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **4 738 K€**

Parc public

- Objectif : **1 012 LLS** à agréer pour une enveloppe de **4 377K€**
- Répartition des financements et répartition géographique inscrites dans le PLH 2022-2027
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **1 200 K€** (en partie financé par les pénalités SRU)

Parc privé

- Objectif : réhabilitation de **2 636** logements (7% du parc de logement privé du territoire) pour une enveloppe de **27 019K€** de subventions de travaux et **2 240 K€** de subventions d'ingénierie
 - 2 096 logements en copropriété
 - 486 propriétaires occupants
 - 54 propriétaires bailleurs
- Montant de fonds propres affectés par la CAMVS : **4 610 K€** de subvention de travaux et **1 610 K€** de subventions d'ingénierie

4^{ème} délégation des aides à la pierre 2023-2028

Une convention glissante de type 2 (instruction des dossiers par les services de l'Etat)
à type 3 (instruction des dossiers par la CAMVS)

Année 1 et 2
2023-2024

Parc public :
conv type 2

Parc privé :
conv type 2

Année 3 et 4
2025-2026

Parc public :
conv type 3

Parc privé :
conv type 2

Année 5 et 6
2027-2028

Parc public :
conv type 3

Parc privé :
conv type 3